9 x B 2 8 3

Certifié conforme
à l'original

"VENTECH"

Société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 310 000 €

Siège social : PARIS (75007) – 5/7, rue de Monttessuy

410 316 699 RCS PARIS

1 [SEP. 2003

5106

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1er JUILLET 2003

PROCES VERBAL

L'an deux mille trois, le premier juillet à 17 heures, les actionnaires de la société "VENTECH", société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 310 000 €, divisé en 20 000 actions de 15,50 € chacune, dont le siège social est à PARIS (75007) – 5/7, rue de Monttessuy, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur en a été faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean DUHAU, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Alain CAFFI, et,
Monsieur Pierre HERVE, représentant la société NATEXIS PRIVATE EQUITY
les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Claudine MOOCK est désignée comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Le Cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU AUDIT, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, absent, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que des actionnaires possédant le quart au moins des actions, sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée étant composée d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant droit de vote est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapport du Directoire ;
- Nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

1° - les statuts de la société ;
2° - la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires et au commissaire aux comptes ;
3° - la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
4° - les pouvoirs des actionnaires représentés ;
5° - le rapport du Directoire ;
6° - le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que le rapport du Directoire, la liste des actionnaires, le projet des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la réglementation en vigueur ont été communiqués aux actionnaires dans les conditions requises.

L'assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président précise également qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part d'actionnaires.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Directoire.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, prend acte de la démission de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François BERNARDEAU et décide de nommer en remplacement, Madame Caroline JOUBIN, demeurant 8, Rue Bertie Albrecht – 75008 PARIS , pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2004 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de nommer Monsieur Jean-Louis DELVAUX, demeurant 11, Bld Latour Maubourg – 75007 PARIS, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2009 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toute formalité qu'il lui appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,

Jean DUHAU

Les Scrutateurs,

Alain CAFFI

NATEXIS PRIVATE EQUITY
Représenté par Pierre HERVE

Le Secrétaire,

Claudine MOOCK

"VENTECH"

Société anonyme au capital de 310 000 €

Siège social : PARIS (75007) – 5/7, rue de Monttessuy

410 316 699 RCS PARIS

Certifié conforme à l'original



CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
1er JUILLET 2003

PROCES-VERBAL

L'an deux mille trois, le premier juillet à 18 heures, le Conseil de Surveillance de la société "VENTECH", s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président, sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Pouvoirs.

Assistent à la réunion et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Jean DUHAU, Président du Conseil de Surveillance,
- Madame Caroline JOUBIN, Membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Pierre HERVE représentant la société NATEXIS PRIVATE EQUITY, Membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Jean-Louis DELVAUX, Membre du Conseil de Surveillance.

Sont également présents :

- Monsieur Alain CAFFI, Président du Directoire,
- Monsieur Eric HUET, membre du Directoire,
- Monsieur Alain MAIORE, membre du Directoire.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean DUHAU, Président.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Préalablement à la tenue du Conseil de Surveillance, Monsieur le Président informe les membres du Conseil du changement de représentant permanent de la société NATEXIS PRIVATE EQUITY, Monsieur Pierre HERVE ayant été nommé en remplacement de Monsieur Jean de SEVERAC.

Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de Surveillance

Le Président rappelle ensuite au Conseil que Monsieur François BERNARDEAU a fait part de sa démission de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et de Vice-Président avec effet au 1er juillet 2003.

Madame Caroline JOUBIN a été nommée en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur François BERNARDEAU, par décision des actionnaires lors de l'assemblée réunie ce jour.

Il y a donc lieu de pourvoir au remplacement du Vice-Président démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Madame Caroline JOUBIN en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2004 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003, en remplacement de Monsieur BERNARDEAU.

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toute formalité qu'il lui appartiendra.

*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 H 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et les membres du Conseil de Surveillance présents.

Jean DUHAU

Pour la société NATEXIS PRIVATE EQUITY
Pierre HERVE

Caroline JOUBIN*
Bon pour acceptation des fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance".

Jean-Louis DELVAUX
Pour l'acceptation de notre mandat de membre du Conseil de Surveillance

* signature suivie de la mention "*bon pour acceptation des fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance*"